

<p>Rapport 4-9 Avis sur Stratégie opérationnelle de transition énergétique</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités-Énergie Rapporteur : Gérard Magnin</p>	<p>Séance plénière Lundi 11 décembre 2017</p>

Le CESER a pointé dans plusieurs contributions successives (Gouvernance, Transition énergétique notamment) et régulièrement dans ses avis, l'importance d'une approche transversale et intégrée en général, et dans la transition énergétique en particulier, dans les différentes politiques de la Région. Nous avons même parfois regretté une approche « réductionniste » du sujet de la transition énergétique à l'efficacité énergétique dans le bâtiment et aux énergies renouvelables. L'Exécutif introduit le rapport sur la stratégie opérationnelle de transition énergétique en citant la stratégie de mandat : « *La transition énergétique est l'une des principales priorités du mandat. Devenir à terme territoire à énergie positive (TEPOs), c'est-à-dire un territoire qui produit autant d'énergie qu'il n'en consomme et qui réduit ses consommations se prépare, s'invente, s'anticipe, s'expérimente. Cela suppose une stratégie globale, puissante, transversale et pluriannuelle dotée de moyens financiers dédiés et appropriés. [...] La transition énergétique et écologique est une chance et un gisement d'activités et d'emplois potentiels. [...] Les citoyens et les territoires engagés seront les acteurs clés et les ambassadeurs des transitions.* »

La Stratégie Opérationnelle de Transition Énergétique retient 15 orientations qui se traduisent dans plus de 60 actions, chacune dotée d'une fiche opérationnelle détaillée. Elle vise, au-delà des domaines tels que l'efficacité énergétique des bâtiments ou des énergies renouvelables, à intégrer la transition énergétique dans toutes les politiques de la Région, notamment les Schémas tels que le SRADDET, les contrats territoriaux, les mobilités, la formation, l'agriculture, la forêt, l'industrie, l'innovation et les filières industrielles émergentes, l'alimentation, la gestion des déchets et l'économie circulaire, etc.

Elle fait également une place à l'implication des citoyens, des acteurs de terrains (par exemple l'action avec les POTES, l'ingénierie, l'information et la sensibilisation et donne à son action à la fois une dimension « interne » (son patrimoine et ses achats publics) et une dimension « internationale » autour de l'action Under2.

Ces actions concernent TOUTES les directions de la Région, souvent avec plusieurs directions simultanément, avec à chaque fois un chef de file. Quiconque connaît les difficultés de la transversalité dans les administrations ne peut que saluer un tel exercice. De même la coordination avec les autres acteurs publics (État, ADEME, collectivités) figure en bonne place.

Le rapport mentionne explicitement la contribution du CESER à cette construction, et nous sommes heureux que notre apport ait été, dans ses recommandations essentielles, pris en considération. Restant vigilant sur ce que sera la mise en œuvre concrète de cette stratégie, le CESER tient cependant à saluer le fait que celle-ci :

- Traduit dans les faits une priorité forte affichée par l'Exécutif, en phase avec les attentes de la société et des territoires ainsi qu'avec les engagements internationaux de la France.
 - Est une tentative heureuse de traduction pratique de ce que peut être la transversalité d'une politique.
- Toutefois, il manque encore :
- Une trajectoire globale qui nous amènerait à une région à Énergie Positive en 2050 (comme l'Occitanie est en train de le faire), ce qui permettrait d'inviter les acteurs collectifs (filières, territoires, secteurs, etc.) à réaliser le même exercice dans leurs domaines et de « faire réseau ».
 - Des trajectoires par action sur la durée du mandat afin de faciliter le suivi de leur mise en œuvre et de réaliser si besoin les ajustements nécessaires.
 - Une méthode qui permettra de mesurer l'impact de la politique publique régionale, la meilleure des listes d'actions ne le permettant pas.
 - Une « marque » de type « ICI 2050 la Transition Énergétique » qui permettrait à ceux qui le souhaitent, via une charte par exemple, de s'engager.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Dominique Gallet, au nom de la CGT

Le rapport soumis au CESER décline la stratégie opérationnelle du Conseil régional pour le volet transition énergétique. Nous ne reprendrons pas les termes de notre intervention du 27 juin sur la transition énergétique toujours d'actualité.

Aussi bien l'exposé des motifs du Conseil régional ainsi que l'avis du CESER poursuivent l'objectif d'arriver à un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Mais nous ne disposons d'aucun chiffrage budgétaire pour accompagner cette démarche pour les trente prochaines années. Est-ce que la région sera un îlot de prospérité énergétique ? Cela reste une question prospective éminemment ouverte !

Le changement de modèle économique dans le secteur de l'énergie par l'ouverture des marchés à la concurrence depuis les années 2000 attise l'appétit des financiers à la recherche de profit mais il n'est pas sûr que la loi de transition énergétique réponde aux besoins des populations.

Il est inquiétant que les collectivités engagent des moyens financiers dans un secteur concurrentiel et spéculatif.

L'avis du CESER souligne qu'il y aurait beaucoup d'attentes des citoyens et des territoires. Après avoir repris les chiffres publiés par le conseil régional nous constatons : 630 contributions en ligne et 1500 visiteurs pour la semaine de la transition énergétique du mois de novembre, soit par déduction un public d'initié.

L'avenir devrait donc nous conduire à une mutation profonde des organisations (tant locales que nationale) et de nos modes de vie. Notre région avec un profil importateur de 87 % a et aura toujours besoin de solidarité interrégionale et nationale. La CGT est attachée à la péréquation tarifaire nationale/ Mais les risques de remise en cause existent, auquel cas la Bourgogne-Franche-Comté aurait beaucoup à perdre du fait de sa grande dépendance aux régions voisines en matière de production électrique.

C'est pourquoi, la CGT est persuadée que nos ressources locales peuvent nous permettre de construire un ou des projets industriels et sociaux, respectueux de l'environnement nous garantissant notre participation à la production électrique nationale.

Pour porter ces projets, la CGT défend un Pôle public de l'énergie avec comme objectif de revenir sur la libéralisation du secteur ; pôle qui organiserait une réappropriation publique des entreprises, afin de mettre en cohérence les filières industrielles pour faire face aux défis pointés. Le Pôle public vise à renforcer la maîtrise publique sur l'ensemble du champ de l'énergie en attribuant parallèlement des pouvoirs réels aux élus, aux salariés et aux citoyens.

En préconisant le droit à l'énergie pour tous, la CGT entend faire émerger des réponses adaptées aux besoins de notre temps et de nos régions.

La CGT votera l'avis.